

Birindwa vomé au Nord-Kivu

Dans une déclaration politique "relative à la suspension de M. Birindwa" par son parti l'UDPS, l'Union sacrée de l'opposition radicale du Nord-Kivu se dit être "désagréablement surprise par un communiqué lu au cours du journal télévisé (par M. Imana Ingulu) le mardi 9 mars 1993 à 21 heures au cours duquel l'Union sacrée du Nord-Kivu aurait accordé un pseudo-soutien à M. Faustin Birindwa après sa suspension au sein de son parti, l'UDPS, pour "vagabondage politique".

Les partis politiques membres de l'Union sacrée basés à Goma "démentent formellement et avec la toute dernière énergie le contenu de ce communiqué (évidemment rédigé à Kinshasa) qui frise une escroquerie morale sans précédent dans les annales politiques de ce pays". Cette machination "démontre, selon l'Union sacrée, que la Mouvement présidentielle et ses acolytes sont aux abois et manquent d'arguments pour convaincre l'opinion publique à adhérer à leurs options".

L'opposition radicale de la région volcanique réaffirme enfin son soutien au Haut conseil de la République, au Premier ministre issu de la CNS, à la coordination nationale de l'Union sacrée qu'elle encourage à cette occasion dans leur position face à la crise politique actuelle. Pour l'Union sacrée, le "conclave des applaudisseurs patentés", qui a été récemment ouvert à Kinshasa, est une astuce pour "remettre en cause les acquis de la CNS au détriment du peuple zaïrois".

L'on notera que ce soi-disant communiqué de l'UDPS ou de l'USOR du Nord-Kivu lu à l'Ozrt/Kinshasa a créé la consternation dans la région du Nord-Kivu. C'est un véritable chef-d'œuvre des éminences grises proches de la mouvance, déterminées à provoquer la désolation et la confusion dans les esprits des Nord et Sud-kivutiens acquis au changement du système politique de la 2ème République moribonde.

En effet, bien qu'elle soit un coup de maître, la démarche de ces affameurs du peuple a encore échoué. D'abord les auteurs n'étaient informés de la situation ou position actuelle de soi-disant signataires de ce maudit communiqué. Car, M. Kambale Lubundu a été depuis longtemps chassé de l'UDPS, ce parti de M. Birindwa étant dirigé par M. Pierre Welle Alimasi. Depuis bientôt 4 mois, le MSD est présidé par M. Séraphin Nsasse Ramazani tandis que M. Bitabiha Bushoki, de "GEAD" et non de la Société civile, séjourne depuis près d'un mois au Burundi et que le chef Kalinda Ndandu n'a jamais siégé au sein de l'Union sacrée.

Dans un communiqué du 6 mars dernier, le comité fédéral de l'UDPS/Nord-Kivu avait déjà désapprouvé "l'acte voilé de tricherie de M. Faustin Birindwa lorsqu'il brigue le poste de Premier ministre contre le gré de son parti".

L'on est convaincu que les auteurs de cette "déclaration" sont proches de MM. Willy Mishiki Buhini, originaire de Walikale, qui se dit cofondateur de l'UDPS vivant à Kinshasa et un certain Philippe Matadi qui se fait passer à Kinshasa, pour le représentant de l'UDPS/Nord-Kivu. Le premier cité est un fanatique de M. Birindwa et le second est connu pour sa trahison dans ce même parti. A l'heure actuelle, son épouse, une Suédoise, qui attend famille par ailleurs, s'est enfuie à Pinga à 150 km de Goma car menacée par les combattants traumatisés par les "âneries" de son mari à la télé-Kin.

Ces deux messieurs se seraient servi des signatures et de quelques noms de signataires de la "déclaration de l'Union sacrée/Nord-Kivu relative à la crise politique actuelle" rendue publique à Goma le 4 février 1992 pour faire croire à l'adhésion du Nord-Kivu aux démarches de M. Birindwa. Qui, il faut le souligner est vomé dans la ville de Goma principalement par ceux-là qui croient que seul le changement du système politique peut sauver ce pays. Car la fausse bipolarisation de la crise politique endossée à MM. Mobutu et Tshisekedi ne demeure pas moins fomentée par ceux-là qui clochardisent aujourd'hui les fils de ce grand Zaïre.

Gabriel Lukaka bin Miya

Encore un grave conflit foncier à Masisi La spoliation à Murhambi

Un conflit foncier, apparemment semblable à celui de Ruvunda avec le dossier Kalinda, a failli dégénérer en une manifestation de rue à Goma n'eût été la prudence de l'autorité régionale et surtout la clarté du dossier.

En effet le 17 mars 1993, des dizaines des gens, relativement jeunes amenés de Masisi et de Goma et conduits par un certain Nestor Barayachekwa, s'étaient présentés auprès du gouverneur du Nord-Kivu pour demander son intervention pour la récupération de leur concession de Murhambi-Kichangali spoliée par M. Victor Ngezayo Kambale.

Etant au fait de l'affaire, le gouverneur de région a tout simplement demandé aux "manifestants" de s'adresser à la justice pour le règlement du conflit, ou alors de rencontrer M. Victor Ngezayo pour un règlement à l'amiable.

18 ans d'histoire

L'historique de la concession de Murhambi-Kichangali (200 ha) située dans la collectivité des Bahunde en zone de Masisi remonte en 1972. Cette année-là, le grand chef Kalinda venait de céder cette partie de son territoire à M. Sabuni Musafiri. Celui-ci engagea un personnel pour la mettre en valeur avant de solliciter le certificat d'enregistrement Vol. F. 63 folio 26 et le contrat d'emphytéose n° D8/E.6 datés tous deux du 18 août 1975.

M. Sabuni se heurtera au problème d'exploitation de cette concession, à cause des personnes sans titres. Ces dernières ayant formulé leurs protestations contre la cession, le 25 septembre 1975, auprès du commissaire de région de l'époque, feu Bernard Ndebo-a-Kanda. Ce dernier réagit, par sa décision du 6 décembre 1975, en demandant l'annulation du certificat d'enregistrement signé par le conservateur des titres fonciers d'alors, M. Iloko Dokota Batu et du

contrat signé par lui-même plus tôt.

A la suite du recours de M. Sabuni, l'autorité régionale chargera le commissaire sous-régional d'alors de mener des enquêtes à Murhambi. Lesquelles enquêtes relèveront que la concession appartenait à M. Sabuni, détenteur des titres de propriété obtenus grâce à un certificat d'enregistrement, qui ne pouvait être annulé que par la voie judiciaire. Pourtant, par une décision judiciaire sous le RP 5584, les droits de M. Sabuni furent reconnus et les personnes, qui avait déplacé les bornes dans la concession, furent condamnées.

Alors, M. Sabuni voulut vendre cette concession à M. Rwakabuba Shinga puis à M. Muhozi avant de conclure un contrat de vente en 1992 avec M. Victor Ngezayo qui dut déboursier 5.000 dollars US pour son acquisition. Auparavant M. Sabuni avait introduit une action en déguerpissement contre les sieurs Biramahire, Ntibankundiye, Byakera et Serumende sous le RC 3496 suite à laquelle action les défendeurs avaient demandé à leur tour l'annulation des titres par lui détenus.

Avant de jouir de ses droits sur cette propriété et dans le but de protéger le voisinage et ne pas nuire aux populations trouvées sur place, M. Ngezayo, informé de différents procès précédents autour de ce dossier, rencontrera les contestataires avec lesquels il trouvera "un arrangement à l'amiable en considérant leur présence sur le terrain même s'il s'agit d'une occupation sans titres". Et cela, selon M. Ngezayo pour permettre à leurs familles de récolter dans leurs champs et ou de pouvoir vivre comme employés de la ferme.

Les protagonistes de M. Sabuni informeront également le 26 octobre 1992 leur avocat-conseil, M. Balamage, de leur "arrangement" avec M. Ngezayo et le prièrent de leur remettre le dossier tout en n'intervenant plus en leurs noms devant n'importe quelle instance.

Ils refusèrent également à M. Nestor Barayachekwa de consulter l'avocat en leur nom. A ce stade d'évolution il n'existait plus de conflit entre le nouveau propriétaire et les protagonistes de M. Sabuni.

Après avoir rencontré les concernés et vu l'évolution dans les relations entre "ces personnes et Ngezayo qui avaient déjà trouvé des arrangements afin d'arrêter les procédures judiciaires en cours", le gouverneur Kalumbo annula, par sa lettre du 8 décembre 1992, le contenu de sa première décision et intima que "le titre établi sur cette concession devait produire les effets lui reconnus par la loi et le conservateur des titres immobiliers en tenir compte". Bref, la validité des titres détenus par M. Sabuni était reconnue par l'autorité régionale. Et ayant conclu un contrat de vente avec M. Ngezayo, les droits de propriété sur la concession étaient conséquemment reconnus à ce dernier.

Aigri moi non plus

Cependant, M. Barayachekwa monta au créneau pour inciter les familles qui s'opposaient à M. Sabuni avant 1992. Ce serait un agitateur qui rançonnerait les pauvres paysans se trouvant actuellement dans la concession et ses environs et qui leur promet monts et merveilles une fois la "concession récupérée".

Fort d'un procès gagné judiciairement mais sans effet et non opposable, car le lopin de terre disputé se trouve dans la propriété ne leur appartenant pas, M. Barayachekwa brandit ce jugement pour exciter la population à revendiquer la concession qu'il déclare lui revenir. Même si M. Ngezayo ne déclare pas l'intention de faire déguerpir la population qui vit dans sa concession, il appert aujourd'hui que ce dossier ne peut pas être comparé à celui de M. Kalinda Rukeribuka contre les paysans de Ruvunda.

Gabriel Lukaka bin Miya

Forces et faiblesses du CRONGD/Nord-Kivu

La deuxième assemblée générale du Conseil régional des ONG de développement s'est tenue du 12 au 13 mars derniers pour évaluer l'exercice '92, relever les forces et faiblesses du CRONGD en vue d'esquisser le programme à venir. Mais l'occasion a été tout opportune pour se doter d'un règlement d'ordre intérieur et agrandir la famille par des nouvelles adhésions au regard de la mission spécifique des ONGD en cette période où les opérateurs de développement sont perçus comme les nouveaux partenaires privilégiés de la coopération. Adhésion qui passe par une rigueur implacable d'opérationnalité sur terrain, de crédibilité et d'honnêteté. Grande rigueur qui fait taxer les

postulants que les ONG aînées tenteraient, par égocentrisme, à bloquer l'adhésion des autres par une rigidité excessive.

Ainsi, n'a-t-on vu que s'ajouter à la liste 3 nouveaux membres (COMUDEKA, ADRINOK et GRACE) sur 17 postulants. Quelques uns (tels BEHCOGEN et ADGENOKI) doivent encore se parfaire un profil concordant tandis que les autres ont encore à se mettre en ordre vis-à-vis de l'administration pour fournir statuts et actes d'agrément. Et aussi, prouver leur opérationnalité non seulement par des rapports d'activités mais aussi par l'organisation de visites pouvant en témoigner. Comme pour dire : il ne

suffit pas de bien faire en ce domaine, mais encore faut-il le faire savoir. Le porter à la connaissance de l'administration titulaire (la division de Développement rural et communautaire), celle de financement public des projets (la division du Plan) ainsi que la grande opinion (par le biais de la presse entre autres).

"Diversifier les compétences"

Le cas de BEHCOGEN mérite d'être épinglé pour son originalité en tant que Bureau d'étude et de génie en hydraulique rurale et construction

(Suite en page 10)